

Convention collective de travail du 4 juillet 2017 concernant le paiement du salaire de la main à la main

Article 1^{er}

La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs des entreprises de travail adapté wallonnes et de la Communauté germanophone ressortissant à la Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone ainsi qu'aux travailleurs qu'ils occupent.

Par "travailleurs" on entend: le personnel ouvrier et employé, masculin et féminin.

Article 2

La présente convention collective de travail est conclue en application de l'article 2 de la loi du 23 août 2015 modifiant la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs en ce qui concerne le paiement de la rémunération.

Article 3

La présente convention collective de travail ne porte nul préjudice à la législation relative au règlement collectif de dettes.

Article 4

Les travailleurs visés à l'article 1^{er} ont la possibilité de demander des avances sur salaire en liquide à leur employeur, à titre exceptionnel et pour des montants qui n'excèdent pas 200 € par mois. Il appartient à chaque employeur d'évaluer le caractère exceptionnel. De même, le montant autorisé sera évalué par l'employeur sur base individuelle.

Article 5

Le paiement de ces avances sur salaire doit s'effectuer par le biais du document de paiement uniforme joint en annexe à la présente convention collective de travail.

Article 6

La présente convention entre en vigueur le 4 juillet 2017 et est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée par chacune des parties signataires moyennant un délai de préavis de trois mois. La dénonciation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au président de SCP 327.03.

ANNEXE

Avance exceptionnelle en liquide sur salaire

Date :.....

Payée à :

A titre d'avance sur le salaire du mois de :.....

<i>Montant en chiffres :</i>	<i>Nom du bénéficiaire</i> <i>(complet)</i>
<i>Montant en toutes lettres :</i>
	<i>Signature du bénéficiaire :</i>

Payée par (nom et signature) :

.....